

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS227

présenté par
M. Robiliard et Mme Carrey-Conte

ARTICLE 2

À la deuxième phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , à sa demande, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel. Il peut. C'est donc nécessairement à sa demande. Il est dès lors redondant de le préciser.